



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 24
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 12 décembre 2017

Présents : Christian DUMAS, Amaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Nadège FONTAINE, Jean-Louis TOURET, François LENHARD, Michèle LUCAS, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Sylvie SIGOT, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h35

Secrétaire : Magalie PIAT

FINANCES

DL.17.087 - Garantie d'emprunt – SA HLM FRANCE LOIRE – Réhabilitation de 14 logements résidence Montabuzard à Ingré

Marie-Claude BLIN expose :

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Commune d'INGRE accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 36 800 € (trente-six mille huit cents euros) souscrit par SA HLM FRANCE LOIRE auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 67429 constitué de 1 ligne du Prêt.

Ce prêt constitué d'une ligne est destiné à financer la réhabilitation de 14 logements résidence Montabuzard situés 24A à 32 ter rue du Château d'eau à Ingré.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Après présentation en commission « Finances - Ressources humaines » du 27 novembre 2017, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accorder la garantie d'emprunt.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 20 décembre 2017

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 27 décembre 2017

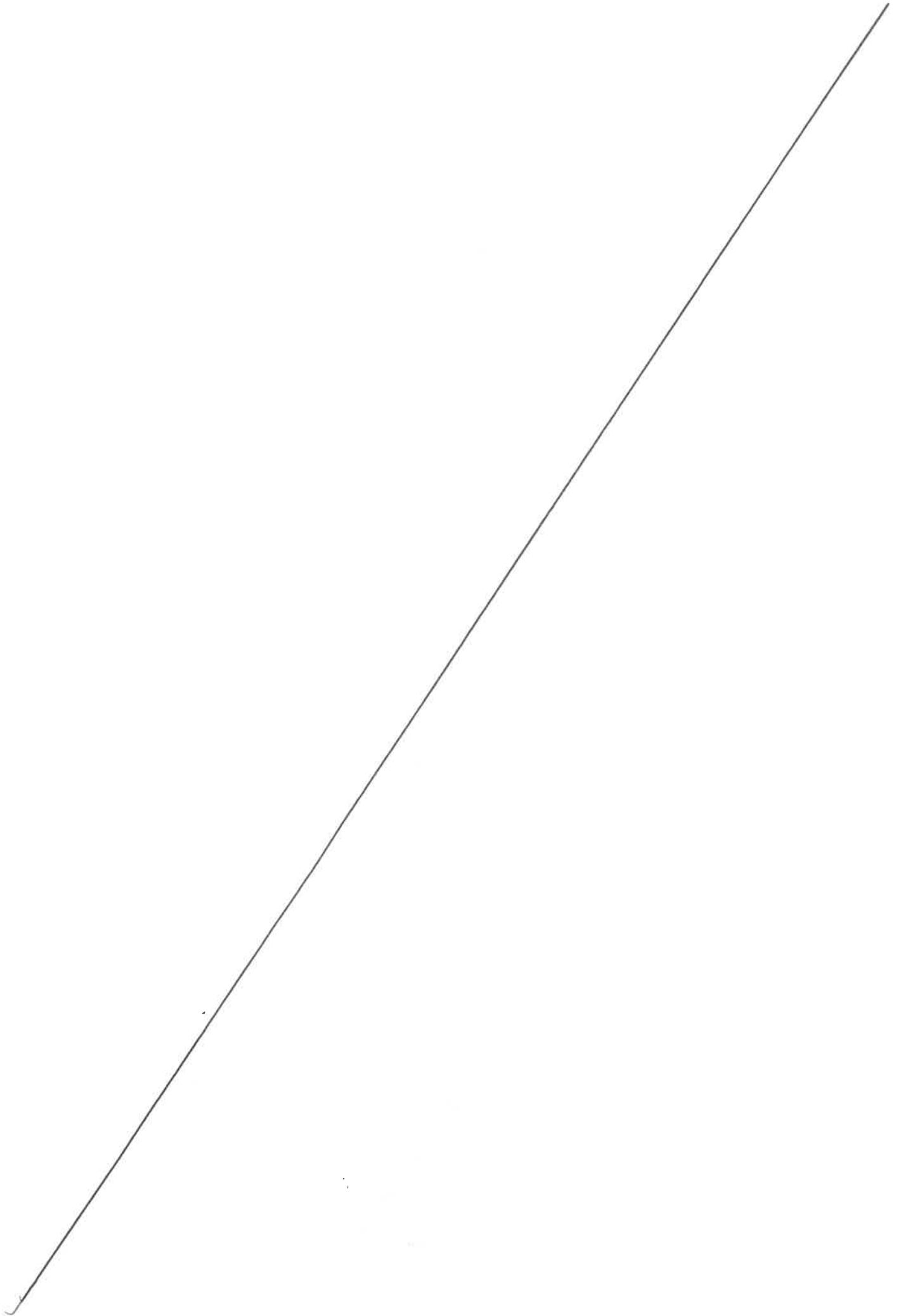
Publication le : 28 décembre 2017

Notification le : 28 décembre 2017



Le Maire

Christian DUMAS.



Acte à classer

DL-17-087

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-12-27T16-11-30.00 (MI209017881)**Identifiant unique de l'acte :**
045-214501694-20171219-DL-17-087-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Garantie d'emprunt - SA hlm France Loire - Réhabilitation
de 14 logements résidence Montabuzard à Ingré
Date de décision : 19/12/2017

Nature de l'acte : Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.3. Emprunts
7.3.4. Garanties d'emprunts accordées.

Acte :[DL_17_087-FIN-garantie emprunt-sa hlm france loire-réhabilitation de 14 logements résidence Montabuzard à Ingré.PDF](#)**Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 27/12/17 à 16:11

Par [RICHARD Aurélie](#)**Transmis**

Date 27/12/17 à 16:11

Par [RICHARD Aurélie](#)**Accusé de réception**

Date 27/12/17 à 16:23